

► communiqué de presse

05/02/2009

Le personnel du SPF Intérieur moins souvent malade !**Correspondant:** Pieter Gevaert**T:****E-mail:** Pieter.Gevaert@ibz.fgov.be**F:****Le personnel du SPF Intérieur moins souvent malade !**

En tant qu'administration pilote, le SPF Intérieur est depuis 2006 très concerné par le développement de la nouvelle politique d'absentéisme de l'administration fédérale.

Il ressort des chiffres collectés que la nouvelle approche (des règles claires et davantage de contrôles) a permis de diminuer l'absentéisme. Mais le SPF Intérieur ne veut pas se limiter à des mesures répressives. En 2009, il prêtera davantage encore attention à la prévention et à la mise en œuvre de mesures adoptées dans le cadre de son « Plan bien-être ».

Des chiffres qui diminuent

Contrôles sévères, règles claires sur la façon de communiquer sa maladie, possibilité de s'absenter un jour sans certificat médical seulement deux fois par an... Autant de nouvelles mesures qui ont un impact réel sur les absences pour cause de maladie, comme le laissent entrevoir les statistiques :

- le nombre de jours calendriers annuels non prestés pour cause de maladie par agent travaillant à temps plein est tombé de 21,4 en 2005 à 18,2 en 2008 ;
- le nombre d'absence pour maladie d'un jour est passé de 1,3 en 2005 à 0,79 en 2008 ;
- au cours d'un mois typique de 2008, 18,3% des membres du personnel ont été malades au moins un jour, contre 23,3% en 2005.

SPF Intérieur	2005	2006	2007	2008
Moyenne du nombre de jours calendriers annuels non prestés pour cause de maladie par agent travaillant à temps plein	21,4	21,5	19,7	18,2
Moyenne du nombre d'absence pour maladie d'un jour par année et par agent travaillant à temps plein	1,30	1,24	0,80	0,79
Pourcentage de personnes absentes au moins un jour au cours d'un mois typique	23,3%	22,7%	18,7%	18,3%

Le pourcentage d'absentéisme, mesuré précisément depuis fin 2006, est passé de 4% en 2007 à 3,67% en 2008. Ce chiffre équivaut au rapport entre le nombre de jours ouvrables non prestés pour cause de

maladie et le nombre de jours ouvrables prévu : sur les cent jours au cours desquels on doit normalement travailler, 3,67 en moyenne ne sont pas prestés pour cause de maladie.

Si le chiffre est exprimé en jours ouvrables par agent par an, nous arrivons à une diminution de 9,96 à 9,08.

SPF Intérieur	2007	2008
Pourcentage moyen d'absentéisme	4,00%	3,67%
Moyenne du nombre de jours ouvrables avec absence pour cause de maladie par équivalent temps plein	9,96	9,08

Un cliché dépassé

« Les fonctionnaires sont tout le temps malades », dit le cliché. En tout cas plus souvent malade que les employés de secteur privé... Petit à petit, cette sentence devient fausse.

En 2007, le taux d'absentéisme du SPF Intérieur (4%) était en effet plus bas que celui du secteur privé, qui, lui, dépasse la barre des 5%.

Notons que pour 2008, les chiffres du secteur privé ne sont pas encore connus.

Pourcentage d'absentéisme dans le secteur privé	2007
SD Worx	5,23%
Securex	5,19%

Deux ans de contrôles Medex : les chiffres

Medex, « l'Administration de l'Expertise Médicale », est un service du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. Ce service est responsable de l'exécution des contrôles médicaux pour l'ensemble des collaborateurs de l'administration fédérale.

Depuis septembre 2006, Medex effectue quotidiennement des contrôles auprès de certains membres du personnel déclarés malades.

Le nombre de cas pour lesquels le médecin contrôle a estimé que l'absence pour maladie était médicalement non justifiée est très limité :

- dans 2,6% des cas, le membre du personnel a dû retourner travailler plus tôt que le prévoyait le certificat médical ;
- dans 0,7% des cas en 2007 et 0,3% des cas en 2008, le médecin contrôle a décrété que l'agent avait abusé du congé pour cause de maladie.

La personne qui ne reprend pas le travail suite à l'ordre du médecin contrôle est placée en absence injustifiée et perd une partie de son salaire.

Par ailleurs, dans environ un cas sur dix, aucun contrôle n'a pu être effectué. L'agent malade n'était pas à son domicile au moment de la visite et n'est par la suite pas allé chez le médecin contrôle. Ici aussi, la sanction est claire : celui qui ne donne pas de raison valable à ce manquement au contrôle est considéré comme étant en absence injustifiée et perd son traitement.

SPF Intérieur	2007	2008
Nombre Total de contrôles Medex par an	2370	3277
Nombre moyen de contrôles Medex par mois	198	273
Absence médicalement justifiée	85,2%	87,6%
Absence médicalement justifiée pour une période plus courte	2,6%	2,6%
Absence non-justifiée médicalement	0,7%	0,3%
Agent absent lors du contrôle	11,5%	9,4%

Bien-être et équilibre vie privée-vie professionnelle

Medex a analysé les certificats médicaux remis par les membres du personnel du SPF Intérieur. Une des conclusions est claire : de nombreuses absences pour cause de maladie sont liées à des souffrances psychiques. Cette constatation vaut aussi pour les autres instances fédérales. Les chiffres du secteur privé tendent à montrer eux aussi une telle tendance.

Au cours des années précédentes, le SPF Intérieur a entrepris des actions pour améliorer le bien-être professionnel de son personnel et son équilibre vie privée-vie professionnelle. Ainsi, les horaires de travail sont plus flexibles, les jours de récupération peuvent également être pris avec plus de souplesse, le télétravail s'exerce sous différentes formes, les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires...

En 2009, la situation s'améliorera encore. Citons à ce propos un projet destiné à prévenir les problèmes de santé via les médecins du travail et les conseillers en prévention. En outre, une enquête de satisfaction a été menée en 2008 auprès du personnel. Actuellement, et sur base des résultats, des plans d'action sont mis sur pied. Certains doivent notamment améliorer les problèmes de stress au travail.

Plus d'informations :

Pieter Gevaert, attaché, Service d'encadrement Personnel et Organisation, SPF Intérieur

pieter.gevaert@ibz.fgov.be



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 21 28

info@ibz.fgov.be
www.ibz.be